



Lundi 20 mars 2017, à 11h28, arrivée du printemps

A la mi-carême

Alfred de Musset

I

*Le carnaval s'en va, les roses vont éclore ;
Sur les flancs des coteaux déjà court le gazon.
Cependant du plaisir la frileuse saison
Sous ses grelots légers rit et voltige encore,
Tandis que, soulevant les voiles de l'aurore,
Le Printemps inquiet paraît à l'horizon.*

II

*Du pauvre mois de mars il ne faut pas médire ;
Bien que le laboureur le craigne justement,
L'univers y renaît ; il est vrai que le vent,
La pluie et le soleil s'y disputent l'empire.
Qu'y faire ? Au temps des fleurs, le monde est un enfant ;
C'est sa première larme et son premier sourire.*

III

*C'est dans le mois de mars que tente de s'ouvrir
L'anémone sauvage aux corolles tremblantes.
Les femmes et les fleurs appellent le zéphyr ;
Et du fond des boudoirs les belles indolentes,
Balançant mollement leurs tailles nonchalantes,
Sous les vieux marronniers commencent à venir.*

•••

[sommaire]

Les travaux sur notre commune	p 3 & 4
Compte-rendu du Conseil Municipal	p 5 à 9
Distribution gratuite d'ampoules LED	p 9
Beau succès pour le loto des écoles	p 10
Le «Marssac Badminton» dans les starting-blocks	p 10
Un spectacle musical très apprécié	p 11
Elections présidentielles et législatives 2017	p 11
4 L Trophy : ils sont partis !	p 12
Association Loisirs créatifs « Passion et Talent »	p 13
Cérémonie commémorative du 19 Mars 1962	p 13
Vacances de printemps au Centre de Loisirs	p13
Grand loto de l'ADMR	p 14
8 ^{ème} balade des lucioles	p 14
Fabrik' de danse d.lab//Temps danse	p 15
8 ^{ème} Salon d'expression libre : prix de la ville de Marssac	p 15
Théâtre à Marssac	p 16
Vide dressing 2017 du Comité des Fêtes	p 17
Loto de Tempo Harmony	p 18
Le Wa-Jutsu en promenade dominicale	p 18
Bibliothèque «La vieille cantine»	p 19
Numéros utiles	p 19
Urbanisme : nouvelles réglementations à prendre en compte	p 20
Fleurissement des berges du lavoir	p 20

Précision

Marssac info, journal municipal d'information

Directrice de la publication :

Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :

P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations

Création et mise en page :

P. Crépin

Tirage : 1 600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Dépot légal en cours

Votre Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et jeudi

8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi

8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Samedi matin de 8h30 à 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

accueil@marssac-sur-tarn.fr

www.marssac-sur-tarn.fr

Mme Catala, assistante sociale, reçoit sur rendez-vous le mardi de 9h30 à 12h. Tél : 05 63 48 17 20

à vous !

Vous souhaitez donner votre point de vue, proposer ou animer des rubriques... contactez

Pascal Crépin

06 80 41 20 42

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr



IV

*C'est alors que les bals, plus joyeux et plus rares,
Prolongent plus longtemps leurs dernières fanfares ;
À ce bruit qui nous quitte, on court avec ardeur ;
La valseuse se livre avec plus de langueur :
Les yeux sont plus hardis, les lèvres moins avares,
La lassitude enivre, et l'amour vient au coeur.*

...

.....

Vous souhaitez communiquer, vous êtes une association, une entreprise. Vous voulez annoncer un évènement, une manifestation, des résultats...

LA DÉPÊCHE

Paulette Cluzel, correspondante de la Dépêche pour la commune de Bernac depuis 2010, assure également le poste de correspondante pour la commune de Marssac.

Vous pouvez lui transmettre vos brèves ou vos articles et photos pour les activités ou les évènements que vous organisez et pour lesquels vous souhaitez une parution en page locale sur la Dépêche.

La Grèze - 81150 BERNAC - tél 05 63 55 22 81 - popojournal@outlook.fr

Le Tarn Libre
Le journal du Tarn

Marssac Info

Envoyez vos articles et vos photos à
Christine Balazard : christine.balazard@wanadoo.fr

Envoyez vos articles et vos photos à Pascal Crépin :
pascal.crepin@wanadoo.fr

Les travaux sur notre commune



Des box pour équiper le local de rangement du complexe omnisport

Ce local fait 70 m² de surface. Une partie sera dévolue au rangement de matériels volumineux (chaise arbitre tennis, poteaux, mini cages hand...). L'autre partie sera équipée de box grillagés qui seront mis à disposition des usagers. Leur fabrication est en cours dans les ateliers municipaux. Elle est assurée par deux de nos agents, Christian Ravaille et Aurélien Laquaine, qui possèdent toutes compétences pour cette tâche.



Du côté du chemin de Tourseilles

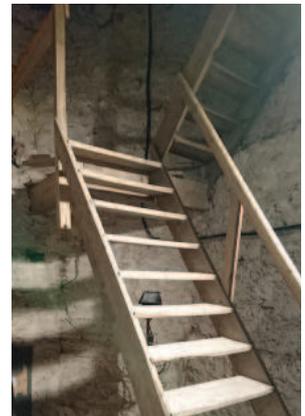
Le cheminement doux réalisé en fin d'année le long du chemin de Tourseilles a permis d'améliorer la sécurité des piétons le long de cette départementale fréquentée tant par les voitures que par les camions et les engins agricoles. Il restait à mettre en sécurité

l'abord d'un fossé mère, proche du chemin. Une protection provisoire avait été mise en place. Nos agents ont installé fin janvier de solides barrières qui offrent une protection efficace pour les promeneurs.

Un nouvel escalier pour monter en haut du clocher

Les courageux qui se sont lancés à l'assaut du clocher à l'occasion des journées du patrimoine le savent : l'état de l'escalier de bois menant aux cloches appelait à la plus grande prudence. Les années passant, il devenait même dangereux de tenter l'aventure.

Son remplacement s'imposait. Pour ce chantier, la municipalité a fait appel à l'entreprise Pasquier qui a réalisé et installé un bel escalier de bois, dans le respect de la configuration qui prévalait à l'origine de la construction du clocher.



Complexe omnisports : avancement des travaux



Complexe omnisports :

Le temps se faisant plus clément, les travaux extérieurs avancent bon train. Les bordures ont été posées, dessinant nettement la voie d'accès réservée aux vélos et aux piétons, la surface du parking qui offrira 72 places pour les voitures, et les deux bassins de rétention qui feront l'objet d'un aménagement paysager. Un trottoir a été également réalisé le long de la rue Camille Claudel, dans sa partie qui longe le complexe. Les candélabres ont été posés. La réalisation des enrobés devrait suivre rapidement.

Des grilles ont été installées sur les façades des murs sud et est du bâtiment qui seront végétalisés sur une hauteur de 2 mètres.

A l'intérieur, les travaux de peinture sont terminés dans les vestiaires et le dojo. Les travaux se concentrent maintenant dans la halle des sports pour le ragréage du sol et la pose du sol sportif.

Le complexe omnisports en chiffres

- une salle omnisports de 1 100 m², avec gradins, pour pratiquer le basket-ball, le volley-ball, le hand-ball, le tennis, le badminton...
- un dojo d'entraînement (180 m² de tatamis)
- 4 blocs «vestiaires/douches» pour sportifs
- 2 blocs «vestiaires/douches» pour arbitres
- 3 sanitaires communs
- un hall d'accueil avec billetterie
- un parking de 72 places



V
S'il est vrai qu'ici-bas l'adieu de ce qu'on aime
Soit un si doux chagrin qu'on en voudrait mourir,
C'est dans le mois de mars, c'est à la mi-carême,
Qu'au sortir d'un souper un enfant du plaisir
Sur la valse et l'amour devrait faire un poème,
Et saluer gaiement ses dieux prêts à partir. ●●●

- CONSEIL MUNICIPAL n° 17/01

Compte-rendu de séance

Séance du 23 janvier 2017

19 h 00

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois janvier, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Myriam DELARUE, Dominique FERRIERE, Joël LOUP, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjointes.

Fanny BOULZE, Christelle CARRIERE, Jean-Pierre CASSAGNES, Morgane DESMAZES, Bruno DORÉ, Michel GASC, Jean GUILHEM, Pascal PECHARMAN, Anne PIEROT, Gilbert ROCHE, Christelle SUAU, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Pascal CRÉPIN représenté par Gilbert ROCHE

Jacqueline DÉIDE-ROBERT représentée par Lydie PICARONIE

Elise FARGIER représentée par Anne-Marie ROSÉ

Aline GARTNER représentée par Anne PIEROT

Jean-Pierre PUJOL représenté par Jean-Pierre CASSAGNES

Thierry STEFANON représenté par Jean GUILHEM

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

Approbation du compte-rendu de la séance du 21 novembre 2016.

Le compte-rendu de la séance du 21 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Communauté d'Agglomération

1 - plan de déplacement urbain (P.D.U.)

Finances

2a - Demande de subvention pour la rénovation des écoles et du CLAE

2b - Demande de subvention pour un dispositif de vidéoprotection

3 - Subvention exceptionnelle à l'association ADMR

4 - Subvention exceptionnelle à l'association DEZ'AIR

1 - PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

Présentée par Madame Anne-Marie ROSÉ.

DÉLIBÉRATION :

Les pratiques de déplacements sont désormais considérées comme des éléments structurants du développement urbain, au même titre que le développement des activités économiques, les politiques du logement, d'équipement ou de préservation des milieux. Ainsi, le plan de déplacements urbains (PDU)

est l'outil qui propose une organisation de la mobilité et des déplacements au service d'un projet de territoire.

Ce document, à portée réglementaire, détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le périmètre de transports urbains. Il planifie et coordonne les actions de tous ceux qui interviennent sur l'espace public et vise à rééquilibrer la part de la voiture au profit des modes de transport collectifs et des déplacements doux (vélo, marche).

L'établissement d'un PDU est obligatoire dans les périmètres de transports urbains inclus dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Compte tenu de l'intérêt que pouvait présenter une telle démarche pour notre territoire, le conseil communautaire, par une délibération en date du 30 mars 2010, a décidé d'engager l'Agglomération dans une démarche volontaire de PDU.

L'Agglomération a sollicité les autres autorités organisatrices de transports (Région, Département), l'Etat (Direction Départementale des Territoires), l'ADEME et les 17 communes de l'agglomération dans le cadre de comités de pilotage et comités techniques organisés à chaque étape clé du projet.

Par délibération en date du 15 mars 2011, le conseil communautaire a approuvé cinq enjeux majeurs du PDU en lui reconnaissant la capacité de participer à l'évolution du territoire albigeois en tant que :

- territoire attractif où les ambitions publiques et privées s'accomplissent et positionnent l'Albigeois au rang des agglomérations les plus compétitives ;
- territoire de cohésion sociale et de proximité qui favorise une accessibilité pour tous et vers tous les espaces urbains, péri urbains, et ruraux ;
- territoire équilibré produit d'une planification urbaine responsable et cohérente avec ses objectifs démographiques et de maîtrise de consommation de l'espace ;
- territoire attentif à la santé et à la sécurité des habitants, à la protection de l'environnement et favorisant les comportements responsables ;
- territoire original et authentique où l'activité culturelle, l'enseignement, la recherche et l'innovation sont vecteurs d'un modèle associant développement local et rayonnement (inter)national.

Par ailleurs, dans le cadre du «porter à connaissance» réglementaire, les services de l'Etat ont fait part en 2011 de la vision qu'ils portent sur le territoire albigeois à travers les domaines de mobilités et des déplacements.

Une enquête déplacements

La première étape du PDU a consisté à identifier les façons de se déplacer des habitants de l'agglomération.

ration albigeoise. C'est l'objet de l'enquête déplacements villes moyennes (EDVM) qui a été réalisée entre février et avril 2011 auprès de 2462 personnes. Cette enquête, répondant à une méthodologie nationale, a permis d'opérer des comparaisons avec d'autres agglomérations similaires.

Le diagnostic du PDU

Dans un second temps, le diagnostic, approuvé par le conseil communautaire du 26 mars 2013, a permis de définir les enjeux et objectifs pour notre territoire selon les 11 thématiques réglementaires :

- La protection de l'environnement et de la santé : amélioration de la qualité de l'air, réduction du bruit, maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie, préservation du patrimoine naturel, limitation de l'étalement urbain, gestion de l'eau et de la biodiversité
- La cohésion sociale et l'accessibilité : aide sociale à la mobilité, anticipation des situations de précarité énergétique
- L'amélioration de la sécurité : diminution du risque routier, développement de la prévention
- La diminution du trafic automobile : élaboration d'une stratégie d'organisation et de diminution du trafic routier
- Le développement des modes alternatifs : marche, vélo, transports collectifs, intermodalité
- L'amélioration de l'usage des voiries principales : hiérarchisation du réseau de voirie, instauration d'un plan de mobilité lisible
- L'organisation du stationnement : poursuite de la politique des parcs relais, clarification de l'offre de stationnement
- Le transport de biens : organisation des livraisons, équilibrage route / rail, travail sur le «dernier kilomètre»
- Le management de la mobilité : développement du covoiturage, mobilisation des acteurs du territoire, sensibilisation et information
- La tarification et la billettique : évolution des procédures d'achat de titres de transports et de la tarification, cohérence des tarifs avec les autres autorités organisatrices
- Les motorisations alternatives : accompagnement de l'utilisation de véhicules électriques

Le scénario du PDU

A partir des éléments du diagnostic et des objectifs du PDU, 3 scénarii de développement de la mobilité sur le territoire ont été examinés au regard d'un scénario « fil de l'eau » correspondant à la situation de référence en 2011 :

- Scénario 1 : élaboré sur la base de l'ensemble des actions engagées en matière de mobilité entre 2011 et 2015 (schéma directeur vélo, doublement de la rocade, aménagement de P+R au Caussels...)
- Scénario 2a : un projet de mobilité construit autour de Transports en Commun en Site Propre (TCSP) de type Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)
- Scénario 2b : un projet bâti autour d'une stratégie

multimodale appuyée sur une amélioration du réseau de bus, un apaisement du cœur d'agglomération, le développement des modes doux et la mise en œuvre de services à la mobilité au sens large (services vélo, covoiturage, autopartage, accompagnement au changement)

Le comité technique du 27 mai 2015 et le comité de pilotage du 25 juin 2015 se sont prononcés en faveur du scénario 2b intitulé « stratégie multimodale » dont les orientations principales sont :

- La création d'un pôle d'échanges à la Gare Albi Ville en lien avec le site de Jean Jaurès,
- La poursuite de la hiérarchisation du réseau des transports urbains et des Actions ponctuelles pour améliorer son efficacité (voies réservées, priorisation aux carrefours),
- L'adaptation du plan de jalonnement dissuadant le transit dans le centre urbain,
- Le développement des modes doux,
- La réalisation des études pour un nouvel ouvrage de franchissement du Tarn,
- Le développement de services à la mobilité : les services vélo, le covoiturage, l'autopartage, l'information voyageurs.

L'Agglomération a organisé une concertation publique afin de présenter et de partager ce scénario. Deux ateliers de concertation ont eu lieu le mardi 8 et le mercredi 16 décembre 2015. Les participants ont pu très largement s'exprimer sur le scénario et partager leurs avis et suggestions sur le contenu du futur plan d'actions.

Une concertation plus large par l'intermédiaire du site internet de l'Agglomération a été mise en œuvre. Le public a pu prendre connaissance d'un dossier d'information sur le scénario du PDU et apporter ses contributions ou observations par l'intermédiaire d'une adresse mail dédiée. A noter que dès le lancement du PDU de l'agglomération, une information continue a été mise en œuvre via le site internet et les différentes publications de l'agglomération. Une adresse spécifique a été créée afin de recueillir les avis, observations et propositions du public à chaque étape d'élaboration du dossier.

Le projet de PDU

Sur la base du scénario retenu, un projet de PDU a été élaboré. Il comporte un programme de 36 actions opérationnelles à mettre en œuvre dans les 10 années à venir pour répondre à 9 orientations stratégiques :

Trois orientations transversales : elles correspondent aux objectifs globaux du PDU avec ses impératifs environnementaux, d'accessibilité et de diminution des risques routiers.

Chacune des 36 actions répond à une ou plusieurs de ces orientations

- Diminuer les impacts environnementaux liés aux déplacements.

- Proposer des solutions de mobilité accessibles à tous les habitants
- Améliorer la sécurité des déplacements

Six orientations thématiques: elles correspondent aux axes clef d'intervention propre au territoire, définis à partir des objectifs et enjeux identifiés par le diagnostic du PDU :

Développer des alternatives de mobilité pour une ville multimodale

- Action 1 : Aménager un pôle d'échanges multimodal à la gare Albi ville
- Action 2 : Aménager de nouvelles aires de covoiturage
- Action 3 : Créer de nouveaux parcs relais (P+R)
- Action 4 : Développer le covoiturage
- Action 5 : Développer l'autopartage
- Action 6 : Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable communautaire
- Action 7 : Etudier la création d'un réseau de voies express vélo dans la partie la plus urbaine de l'agglomération
- Action 8 : Apporter des services vélo aux habitants et aux étudiants
- Action 9 : Développer la marchabilité des centres villes et des centres bourgs
- Action 10 : Prendre en compte le vieillissement de la population et les problématiques de mobilité liées
- Action 11 : Développer un urbanisme propice aux modes alternatifs
- Action 12 : Déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques

Moderniser et dynamiser le système de transport collectif de l'Agglomération

- Action 13 : Déployer un réseau de bus attractif et hiérarchisé
- Action 14 : Adapter le transport à la demande
- Action 15 : Aménager des voies réservées aux bus
- Action 16 : Installer des dispositifs de priorisation des bus aux carrefours à feux
- Action 17 : Adapter la grille tarifaire
- Action 18 : Mettre en place une tarification commune aux différents réseaux de transport
- Action 19 : Mettre en œuvre de nouvelles procédures d'achat des titres de transport
- Action 20 : Développer l'information voyageurs du réseau de transports urbains
- Action 21 : Moderniser le parc de bus et diversifier les motorisations

Soulager le cœur d'agglomération du trafic de transit et prendre en compte l'évolution des besoins de mobilité par une structuration du réseau routier

- Action 22 : Etudier un nouvel ouvrage de franchissement du Tarn
- Action 23 : Hiérarchiser le réseau routier
- Action 24 : Renforcer le maillage du territoire
- Action 25 : Etablir un nouveau plan de jalonnement
- Action 26 : Sécuriser les entrées de bourg et les zones à risques
- Action 27 : Aménager des zones 30 dans les centres

villes et centres bourgs

Mobiliser l'urbanisme et le stationnement en appui de la stratégie de mobilité

- Action 28 : Poursuivre une politique de stationnement des actifs
- Action 29 : Réglementer et contrôler le stationnement
- Action 30 : Mesurer et suivre le stationnement

Atténuer les nuisances liées au transport de bien

- Action 31 : Diminuer les émissions liées aux flux de marchandises et de biens générées par les personnes et les entreprises
- Action 32 : Favoriser en ville les modes de livraison à basse émission

Accompagner le changement de comportement en matière de mobilité

- Action 33 : Accompagner les démarches de Plan de Déplacements Entreprises et Administrations (PDE PDA)
- Action 34 : Développer la politique commerciale du réseau de transport
- Action 35 : Valoriser les alternatives à la voiture en ville par une communication volontaire
- Action 36 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PDU

Conformément à la réglementation, le projet de PDU comporte deux annexes :

- Le rapport environnemental : il mesure les impacts environnementaux du scénario retenu et des actions qui en découlent.

- L'annexe accessibilité : elle regroupe les mesures d'aménagement et d'exploitation mises en œuvre par l'Agglomération afin d'améliorer l'accessibilité des transports urbains. Elle vise également à coordonner l'ensemble des acteurs de la chaîne des déplacements.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis sur le projet de plan de déplacements urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et comprenant le projet de PDU, le rapport environnemental, l'annexe accessibilité et le résumé non technique.

Le projet de PDU, auquel seront annexés les avis des personnes publiques associées, fera ensuite l'objet d'une enquête publique avant d'être présenté au conseil communautaire en vue de son approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,
 VU le code des transports,
 VU la loi n° 821153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs,
 VU la loi n° 961236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie,
 VU la loi n° 20001208 du 13 décembre 2000 relative à

la solidarité et au renouvellement urbains,
VU la loi n° 2005102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2010 approuvant le lancement de la démarche de PDU,
VU la délibération du conseil communautaire en date du 15 mars 2011 approuvant les enjeux majeurs du PDU,
VU la délibération du conseil communautaire en date du 26 mars 2013 approuvant le diagnostic du PDU,
VU le comité technique du PDU du 17 octobre 2016,
VU le comité de pilotage du PDU du 9 novembre 2016,
Vu la délibération en date du 15 décembre 2016, par laquelle la communauté d'agglomération de l'Albigeois a arrêté son projet de plan de déplacements urbains (P.D.U.)

Donne un avis favorable sur le projet de plan de déplacements urbains de la communauté d'agglomération de l'albigeois.

2a - DEMANDE DE SUBVENTION : RENOVATION DES ECOLES ET DU CLAE

Présentée par Madame Anne-Marie ROSÉ.

DELIBERATION

Chaque année, la commune investit dans la rénovation des écoles. Cette année, le programme consiste à remplacer une partie de la clôture de l'école primaire, de compléter le programme multimédia par l'équipement de deux vidéoprojecteurs interactifs et d'installer des interphones aux entrées des écoles et du CLAE.

Madame le Maire indique que le coût de ces travaux s'élève à 20 148.12 € hors taxes.

Elle propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES

Réfection d'une partie de la clôture de l'école primaire	7 143.52 €
2 Vidéoprojecteurs interactifs	4 815.50 €
Interphones côté primaire	2 602.42 €
Interphone vidéo côté maternelle	3 784.40 €
Interphone vidéo côté CLAE	1 802.28 €
total HT	20 148.12 €
TVA	4 029.62 €
TOTAL TTC	24 177.74 €

RECETTES

Subvention DETR 50 %	10 074.06 €
commune : reste à charge	14 103.68 €
TOTAL TTC	24 177.74 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire :
-à déposer une demande de subvention au titre de la

DETR, au taux de 50 %

- à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien ce projet.

2b - DEMANDE DE SUBVENTION : EQUIPEMENT DE VIDEO-PROTECTION

Présenté par Monsieur Michel GASC, Conseiller Municipal

DELIBERATION

Le groupe de travail «tranquillité publique» a initié le projet de développer l'installation de la vidéo-protection sur l'espace public de la commune dans le but de protéger les biens de la commune contre le vandalisme, de dissuader la délinquance (vols, cambriolage) et de prévenir les atteintes aux personnes et aux biens. Le projet a été préparé en collaboration avec le gendarme référent sécurité départemental. Sur ses conseils, 10 périmètres potentiels ont été retenus, pour lesquels la commune a obtenu les autorisations préfectorales nécessaires, après avis de la commission départementale des systèmes de vidéo-protection du Tarn.

La présente délibération porte sur le programme d'installation de la vidéo - protection sur 4 périmètres qui devraient être équipés, à terme, de 21 caméras fixes ou mobiles :

Le périmètre du complexe omnisports

Le périmètre de la mairie

Le périmètre des écoles

Le périmètre de la place du Barry

Les travaux de cette première tranche s'élèvent à 102 950 € HT, bureau d'étude compris.

Cet investissement peut bénéficier d'une aide du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance. Le programme définitif sera revu en fonction du financement qui sera accordé.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre du FIPD.

Le tableau de financement s'établit comme suit :

DEPENSES	RECETTES
Bureau d'études	5 750.00 €
Fourniture et pose des caméras	77 300.00 €
Centre supervision urbaine	10 400.00 €
Prestations techniques	9 500.00 €
total HT	102 950.00 €
TVA	20 590.00 €
TOTAL TTC	123 540.00 €

RECETTES

Subvention FIPD 50 %	51 475.00 €
commune	72 065.00 €
TOTAL TTC	123 540.00 €

Après délibéré, le Conseil Municipal, avec 22 voix pour et 1 abstention,

- Autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, au titre du FIPD, au taux de 50 %.
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien ce projet.

3 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION ADMR

Présentée par Madame Anne-Marie ROSÉ ; Maire

DELIBERATION

Lors de la préparation du budget 2016 le groupe de travail «associations» a validé l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'ADMR pour les aider à financer la manifestation organisée pour leurs 40 ans d'existence. L'ADMR a transmis à la mairie le bilan financier de cette opération. Le déficit s'élève à 4 118.96 €. Par application de la règle établie par le groupe de travail, Madame Myriam DELARUE, Adjointe en charge des associations, propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 1 030 € (soit 25 % du montant du reste à charge).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Attribue une subvention exceptionnelle de 1 030 € à l'association ADMR, pour la manifestation organisée à l'occasion de leurs 40 ans d'existence.

4 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DEZ'AIR

Présentée par Madame Anne-Marie ROSÉ ; Maire

DELIBERATION

L'association DEZ AIR a été créée par M. Rémi ROUMEGOUX, marssacois, et Guillaume COURTOIS, dans le but de participer à un raid humanitaire international appelé «4 L Trophy». 1 200 équipages d'étudiants participent à cet événement solidaire qui a pour objectif principal d'améliorer les conditions de scolarité des enfants du sud-est marocain.

Afin de soutenir cette action, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association DEZ'AIR.

En retour, M.ROUMEGOUX et M.COURTOIS se sont engagés à afficher le nom et le logo de la commune sur leur véhicule ainsi que sur tous leurs supports de communication.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Attribue une subvention exceptionnelle à l'association DEZ'AIR, d'un montant de 400 €.

La séance est levée à 19 h 45

Distribution gratuite d'ampoules LED à Marssac et dans l'agglomération de l'albigeois

La communauté d'agglomération de l'albigeois fait partie des 30 nouveaux «territoires à énergie positive pour la croissance verte» (TEP-CV) qui ont été labellisés en juillet 2016 par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Grace à ce label, toutes les communes de l'agglomération peuvent, si elles le souhaitent, participer à l'**opération de distribution gratuite d'ampoules LED à destination des ménages à faibles revenus voulue par le Ministère**. Cette opération est conduite par EDF qui a développé des partenariats avec les



fabricants de lampes LED dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

La municipalité de Marssac a signé le formulaire d'engagement pour participer à cette opération le 13 janvier dernier. EDF s'est engagée à livrer à la commune 400 ampoules LED. Ce sont des ampoules à vis gros culot, de classe énergétique minimum A+, relevant du groupe de risque 0 pour la norme NF EN 62471 «sécurité photobiologique des lampes et des appareils utilisant des lampes». Ces ampoules étant livrées par paquet de deux, la municipalité pourra satisfaire jusqu'à 200 foyers marssacois souhaitant bénéficier de l'opération.



Des ampoules LED gratuites pour réduire les factures

Vous êtes non imposable et vous demandez comment faire pour bénéficier de cette opération ?

N'hésitez pas, passez à l'accueil de la mairie muni de votre dernier avis de non-imposition à partir du 1^{er} mars. Les ampoules vous seront directement remises.

**Plus de renseignements à l'accueil de la mairie :
05 63 55 40 47
accueil@marssac-sur-tarn.fr**

Beau succès pour le loto des écoles



Le loto de l'école de Marssac Sur Tarn organisé le samedi 28 Janvier par «Les Amis de l'Ecole», fut un événement convivial apprécié de tous !

Grâce à la générosité des donateurs, que nous remercions encore une fois ici, et dont les noms ont été projetés au cours du loto, et à l'implication des membres de l'association qui se sont mobilisés pour recueillir les lots, c'est une fois encore un loto varié avec de nombreux lots qui a permis la réussite de cette manifestation.

Saluons et remercions également la Mairie pour le soutien logistique, la complicité des Aînés Ruraux (boulier et cartons), enseignants et aussi les parents

qui ont confectionné des gourmandises vendues lors de la manifestation.

Un beau succès qui nous permet de poursuivre notre mission de réversion des bénéfices recueillis, en faveur de la coopérative scolaire pour financer activités pédagogiques et sorties scolaires, pour les maternelles et primaires de notre école.

Pour tenir compte des souhaits exprimés lors du sondage nous souhaitons vous proposer une après-midi récréative avec le clown Michou Midoux le samedi 25 Mars, et bien entendu fin juin, la fête de l'école, que nous espérons aussi réussie que l'an passé.
Les Amis de l'Ecole.

Le « Marssac Badminton » dans les starting-blocks



Les préparatifs du «Marssac Badminton» vont bon train. Le créneau de l'activité sera le lundi soir à partir de 18h, bien entendu lorsque la salle omnisport sera livrée.

Pour les personnes désireuses d'exercer, vous pouvez d'ores et déjà vous rapprocher de votre médecin afin d'obtenir votre certificat médical pour la pratique de cette activité sportive. Les fiches d'inscription vous seront données lors de la première séance. Sportivement à vous,

Le Président : Stéphane ISSERT
marssac.b@gmail.com



VI

*Mais qui saura chanter tes pas pleins d'harmonie,
Et tes secrets divins, du vulgaire ignorés,
Belle Nymphé allemande aux brodequins dorés ?
Ô Muse de la valse ! ô fleur de poésie !
Où sont, de notre temps, les buveurs d'ambrosie
Dignes de s'étourdir dans tes bras adorés ?*

VII

*Quand, sur le Cithéron, la Bacchanale antique
Des filles de Cadmus dénouait les cheveux,
On laissait la beauté danser devant les dieux ;
Et si quelque profane, au son de la musique,
S'élançait dans les chœurs, la prêtresse impudique
De son thyrsé de fer frappait l'audacieux.*

...

Un spectacle musical très apprécié

Mercredi 1^{er} février, les classes de CP-CE1, CE1 et CE2 ont offert à leurs camarades de l'école et à leurs parents un joli spectacle à la salle des fêtes. Cet événement était l'aboutissement d'un projet scolaire encadré par Tatiana Danilian. Les enfants ont ainsi appris à chanter en chorale et ont abordé des chants du monde en langue anglaise, italienne, espagnole ou encore russe.

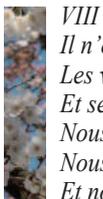
Le spectacle a été apprécié de tous et bravo à tous nos petits chanteurs ! Tatiana Danilian va maintenant travailler avec les classes maternelles sur un autre projet.



Classe de CP-CE1



Classe de CE1



VIII

*Il n'en est pas ainsi dans nos fêtes grossières ;
Les vierges aujourd'hui se montrent moins sévères,
Et se laissent toucher sans grâce et sans fierté.
Nous ouvrons à qui veut nos quadrilles vulgaires ;
Nous perdons le respect qu'on doit à la beauté,
Et nos plaisirs bruyants font fuir la volupté. ...*



Classe de CE2

Elections présidentielles et législatives 2017



Appel à bonne volonté pour la tenue des bureaux de vote

A chaque élection nous avons besoin de bénévoles pour renforcer les effectifs des permanences des deux bureaux de vote de la commune, en journée (permanence de 2h) ou à 18h, au moment du dépouillement.

Si vous êtes intéressé(e), disponible, contactez d'ores et déjà le service «Elections» de la mairie au 05 63 55 40 47.



Rémi Roumégoux a 19 ans. Il est marssacois et poursuit ses études en 2^{ème} année d'IUT génie mécanique à Toulouse. Guillaume Courtois a 18 ans et habite Salies. Il a fait ses études au lycée Airbus à Toulouse et a intégré le groupe aéronautique.

Tous deux ont relevé le défi du 4L Trophy en équipe et vont traverser le désert marocain pour livrer du

matériel scolaire à l'association «Les enfants du désert». Cette association à but non lucratif œuvre pour améliorer les conditions de scolarité des enfants dans le sud marocain.

La municipalité de Marssac soutient leur projet et leur 4L portera fièrement le blason de notre commune.

4 L Trophy : ils sont partis !

Leur dernier point d'étape, quelques jours avant leur départ

«Le véhicule entièrement repeint a été présenté à tous nos sponsors le vendredi 3 février devant la salle municipale. En plus du soutien de la municipalité, à ce jour, nous comptons parmi nos nombreux soutiens financiers, 8 commerçants de Marssac. Nous leur avons présenté un diaporama qui reprenait les différentes étapes de notre projet. Nous n'avons pas été en mesure de présenter le véhicule décoré avec

Nous allons attacher beaucoup d'importance maintenant à notre checklist d'avant le départ, afin de ne rien oublier et de partir dans les meilleures conditions possibles. Le grand jour, c'est le 16 février et il faut que tout soit prêt ce jour-là.

Comme vous le savez, il vous sera possible de suivre notre aventure en vous connectant :

<http://4Ldezair.blogspot.fr>
www.facebook.com/4Ldezair

Sportivement

Rémi ROUMÉGOUX et Guillaume COURTOIS»



les différents logos de nos partenaires car les autocollants n'étaient pas encore prêts. Ce sera chose faite, le week-end prochain à quelques jours de notre départ.

Sur le plan humanitaire, nous avons récupéré de nombreux lots de fournitures scolaires et du matériel sportif. Concernant le véhicule, il nous reste à peaufiner l'intérieur afin de le rendre plus confortable.



Association Loisirs créatifs « Passion et Talent »

Après une assemblée générale extraordinaire en juillet 2016 et une nouvelle assemblée le 7 février 2017, notre association qui s'appelle dorénavant «Passion et talent» a changé de fédération. Nous ne sommes plus adhérentes à «Familles Rurales» mais nous avons opté pour la fédération «Génération Mouvement».

Notre association est toujours la même, avec les mêmes adhérentes, les mêmes activités et se réunit tous les mardis après-

midi dans la même salle, l'Astrolabe, où nous continuons à nous retrouver pour confectionner de jolies choses dans la bonne humeur.

Si vous souhaitez nous rejoindre, contactez-nous au 05 63 55 47 60 ou au 05 63 38 69 85

La Secrétaire, Christiane CAYSSIALS



Cérémonie commémorative du 19 Mars 1962



Nous vous donnons rendez-vous

le samedi 18 mars à 12h

au monument aux morts pour la cérémonie commémorative du 19 mars 1962

Un apéritif sera servi à la Mairie à la suite de la cérémonie.

Se souvenir : la loi du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars, date anniversaire du cessez le feu en Algérie, journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Vacances de printemps au Centre de Loisirs : un stage «Spécial collégiens»

Pour les toutes prochaines vacances, sous la houlette de Bastien, nous avons pensé cette fois aux collégiens... Ainsi, du lundi 3 avril au jeudi 6 avril, le centre de loisirs de la Clé des Champs propose un stage «micro-fusées» pour 8 jeunes, sur la commune de Marssac. Durant ces quelques jours, ils fabriqueront de véritables engins volants, capables de s'élancer jusqu'à 150 mètres de hauteur, qu'ils lanceront le dernier jour.



Bastien est titulaire d'un agrément spécial pour pouvoir animer ce type d'activité assez spectaculaire.

Tout au long de ces 4 jours, les jeunes auront aussi une initiation ludique à la marche nordique avec le club d'Albi, sur la base de loisirs de Pratgraussals, ainsi qu'un temps d'information sur les

pratiques dangereuses liés à l'utilisation d'internet.

Tous renseignements sur le site internet cleschamps81.fr ou par téléphone au 05 63 81 51 02.

Vacances d'été : ouverture des inscriptions pour les camps d'été

Les inscriptions pour les camps de l'été seront ouvertes à partir du lundi 26 mars. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter notre site.



Grand loto de l'ADMR



Le 9 avril à 14h30

Grand LOTO du printemps Salle des fêtes de Marssac

Très nombreux lots !

Toute l'équipe des bénévoles de l'ADMR compte sur votre participation pour soutenir l'association.



« La référence du Service à la Personne »

Rue Tonimarié 81150 Marssac

Tél : 05 63 53 09 83

Accueil les lundis et jeudis

De 14h00 à 18h00

8^{ème} balade des lucioles

L'association «Les rives du Tarn running» organise la 8^{ème} balade des lucioles le 31 mars 2017 sur la commune de Lagrave. Cette randonnée nocturne familiale propose 2 distances de 10 et 14 kms dans les sentiers, les vignes et les bois du village. Les inscriptions se feront à la salle des fêtes de Lagrave à partir de 19 h. Nous vous attendons nombreux dans une ambiance conviviale et familiale et surtout dans la bonne humeur. L'inscription sur place est de 5 € par personne dont 1 € qui sera reversé à l'association «La mission à Paul'o». La nouveauté 2017 sera du côté des Estustes avec la nouvelle passerelle qui enjambe le ruisseau du Rieu-frech.

La Balade des Lucioles

Randonnée nocturne
2 distances 10 kms et 14 kms
8^{ème} édition

Vendredi 31 mars 2017



Départ 20h

Salle des fêtes de Lagrave (81150)

ORGANISÉE PAR
LES RIVES DU TARN RUNNING

Inscription sur place 5 €
1€ reversé à l'association La Mission à Paul'o

À l'arrivée soupe et tombola
Lampe obligatoire

+ d'infos sur notre site

<http://rivesdutarnrunning.free.fr>
et Valérie 06 20 33 23 52

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique



IX

Tant que régna chez nous le menuet gothique,
D'observer la mesure on se souvint encor:
Nos pères la gardaient aux jours de thermidor,
Lorsqu'au bruit des canons dansait la République,
Lorsque la Tallien, soulevant sa tunique,
Faisait de ses pieds nus claquer les anneaux d'or.

...

Fabrik' de danse D.Lab//Temps danse

L'association Temps danse poursuit avec enthousiasme sa saison de cours ainsi que toutes les activités parallèles qu'elle met en place pour le plus grand bonheur des élèves danseuses.

La date du spectacle de fin d'année est programmée. Ce sera le samedi 3 juin dans la salle de spectacle de Cap Découverte. Deux permanences seront mises en place afin de réserver votre place (chaque année, nous jouons à guichet fermé !).



Pour les nouveaux arrivants, nous rappelons que DLab/Temps danse est une association très active qui propose des cours de modern'jazz (avec toutes ses déclinaisons : street jazz, lyrical jazz, moderne) et barre à terre (méthode classique et Pilates).

Nous mettons aussi en place des projets transversaux (à des tarifs préférentiels), qui sont des occasions de se perfectionner (lors de masterclass, pendant les week-ends), de découvrir des spectacles au Grand

Théâtre des Cordeliers, à Albi, ou encore de participer à des festivals ou rencontres de danse.

Les deux professeurs, Mélissa Delfau et Fabienne Rodriguez, sont diplômées d'état et, de par leurs parcours de danseuses professionnelles, sont très implantées dans le paysage actuel de la danse.

L'association est donc un véritable pôle ressources pour les danseuses qui voudraient «aller plus loin» dans leur pratique.

Nous vous invitons à nous contacter pour toutes demandes au 06.16.19.32.44 // Facebook:dlabtempsdanse // ou sur notre site <http://www.studiodedanse-duolab.com/>.

Le bureau, Melissa & Fabienne



8^{ème} Salon de l'association ARA : remise des prix de la ville de Marssac

Il y avait belle affluence ces 11 et 12 février dernier pour le 8^{ème} salon artistique d'expression libre organisé par l'association «Atelier Rencontre Artiste». A cette occasion, Mesdames Dominique Ferrière et Lydie Picaronie, adjointes au maire, ont remis les prix de la mairie à madame Davina Chauquet, pour son tableau «Julia», et à monsieur Raymond Barde pour sa sculpture «La dame sans visage». Ces deux artistes se sont vus remettre la médaille de la ville de Marssac.



THEATRE A MARSSAC



LES COCAGNOLS

Présentent

"A NOS AMOURS"

SALLE DES FETES A 21 H

SAMEDI 01 AVRIL 2017

Entrée 8 euros

gratuit pour les moins de 12 ans

ORGANISE PAR L ASSOCIATION MARSSAC ENSEMBLE

<http://ass-marssac-ensemble.wix.com/a-m-e>

Mieux que les soldes... c'est le vide dressing 2017 du Comité des Fêtes

Dimanche 19 mars, le Comité des Fêtes de Marsac vous propose un grand ménage de printemps en vous aidant «à faire de la place» dans vos armoires...

Venez vendre, acheter, troquer des vêtements adultes et enfants, chaussures, sacs, maroquinerie, articles de beauté à l'occasion de ce vide dressing de 8h à 17h à la salle des fêtes.

De très bonnes affaires, c'est sûr, il va y en avoir ! Des vêtements et sacs de marque à des prix dérisoires,

c'est la bonne pioche ! Se refaire une garde-robe à moindre coût, pourquoi se priver !

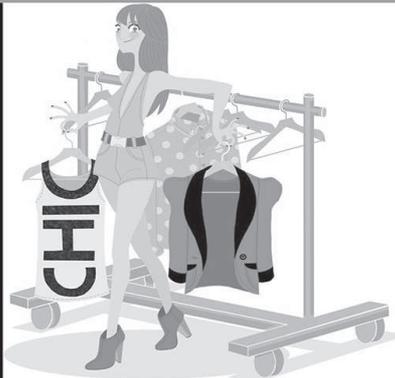
Alors, ne manquez surtout pas ce Vide Dressing qui comblera vos envies, sans pour autant «vider» votre porte monnaie.

Le Comité Des Fêtes

(Inscription au 06 23 87 24 98 à partir du 13 février)

VIDE DRESSING DIMANCHE 19 MARS

Mieux que les Soldes...!



Le bon plan de la chine de luxe...!

MARSSAC Salle Municipale

N'oubliez pas !

Le passage à l'heure d'été se fera dans la nuit du samedi 25 au dimanche 26 mars. A 1h du matin il sera 2h !



X
Autres temps, autres moeurs ; le rythme et la cadence
Ont suivi les hasards et la commune loi.
Pendant que l'univers, ligué contre la France,
S'épuisait de fatigue à lui donner un roi,
La valse d'un coup d'aile a détrôné la danse.
Si quelqu'un s'en est plaint, certes, ce n'est pas moi.

XI
Je voudrais seulement, puisqu'elle est notre hôtesse,
Qu'on sût mieux honorer cette jeune déesse.
Je voudrais qu'à sa voix on pût régler nos pas,
Ne pas voir profaner une si douce ivresse,
Froisser d'un si beau sein les contours délicats,
Et le premier venu l'emporter dans ses bras.

...

Le Wa-Jutsu en promenade dominicale

Le Wa-Jutsu Club de Marssac, accompagné de ses petits frères de Terssac, Lagrave & Albi, a répondu présent à l'invitation du club de Lacrouzette, qui organisait fin janvier un entraînement interrégional. Le soleil même était de la partie, et nous n'étions pas franchement en terrain inconnu, puisqu'une bonne partie des hauts gradés de Lacrouzette fréquente assidûment le dojo de Marssac pour le cours de ceintures noires du jeudi soir.



L'organisation sans faille de Gilles Gendronneau, le senseï du club depuis sa création il y a 17 ans, l'entraîn des pratiquants, la direction donnée par les ceintures violettes José Garcia puis Jacques Le Gorrec, tout cela a contribué à faire de cet entraînement un moment très chaleureux et très apprécié. L'auberge espagnole qui a suivi n'a pas démenti la tradition du «il y en a trop mais c'est tellement bon!»...

Un grand merci à tous les acteurs de ce beau moment de partage !

Toujours des projets pour les mois à venir : un autre entraînement interrégional à Sarlat au printemps, un futur dojo à inaugurer, 25 ans à fêter... 2017, quelle année !

Plus d'infos, plus de photos sur www.jujutsu-traditionnel81.fr

Votre article dans le prochain Marssac info d'avril ?

A envoyer avant le 15 mars 2017 à pascal.crepin@wanadoo.fr

Pas de fichiers en PDF
Textes sous word
Photos en JPEG

Attention : pour des raisons d'équité éditoriale et de budget, vos articles feront au maximum une demi page (environ 2 500 caractères, espaces compris). Merci de votre compréhension.

MARSSAC SUR TARN



de

Tempo
Harmony!

Dimanche
26 Mars 2017
à 14 H 30

à la Brasserie le COUP D'ENVOI
ZAC de la Violette

CAVE à VIN garnie
TV Ecran plat
Jambons - Filets garnis
Bons cadeaux - Electroménager
et de belles surprises...

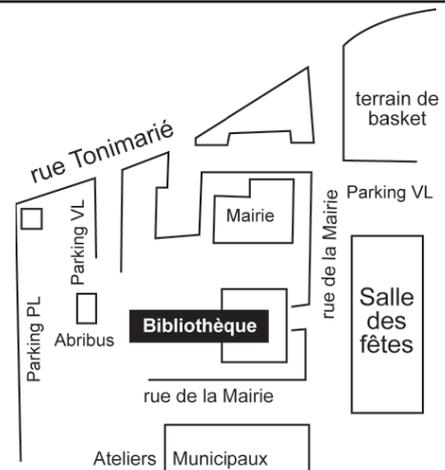
La Vieille Cantine

Bibliothèque associative de Marssac

Horaires d'ouverture : le mercredi de 15h00 à 17h30
le vendredi de 15h00 à 17h30
le 1^{er} samedi du mois de 9h30 à 11h30

Cotisation : 6 euros/an - marssacbiblio@laposte.net

+ de 13 000 ouvrages dont 400 bandes dessinées



Bonjour,

Nous atteignons les 13 500 livres référencés ! Vous trouverez certainement de quoi satisfaire vos envies de lecture. Les vacances de Noël ont permis le rangement des bibliothèques et nous avons reçu beaucoup de livres, ce qui nous permet d'enrichir nos rayons.

Parmi les nouveaux achats :

Venez découvrir la trilogie de R. RIGGS : MISS PEREGRINE ET LES ENFANTS PARTICULIERS (merveilleusement mis en film par T. BURTON).

R.GIORDANO : TA DEUXIEME VIE COMMENCE QUAND TU COMPRENDS QUE TU N'EN A QU'UNE (vous souffrez probablement de routinite aigüe).

GUERRILLA de L. OBERTONE (un livre choquant, réaliste et sans concessions d'aucune forme).

D. PENNAC : LE CAS MALAUSSENE T.1 (18 ans après, l'auteur réveille ses personnages pour le plus grand plaisir de ses fans!).

L'Assemblée Générale a eu lieu le 1^{er} Mars. Merci aux participants.

A bientôt
I. KERVOËL



XII

*C'est notre barbarie et notre indifférence
Qu'il nous faut accuser ; notre esprit inconstant
Se prend de fantaisie et vit de changement ;
Mais le désordre même a besoin d'élégance ;
Et je voudrais du moins qu'une duchesse, en France,
Sût valser aussi bien qu'un bouvier allemand.*

Alfred de Musset

Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Drogues Info Service	0800 23 13 13
Gendarmerie	17	Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Samu	15	Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Samu Social	115	Ecoute Handicap moteur	0800 500 597
Pompiers	18	Ecoute Infos Sclérose en plaques	0800 854 976
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81	Enfance et Partage	0800 05 12 34
Sécurité/Urgence Gaz GRDF	0800 47 33 33	Protection et Assistance aux personnes âgées	0800 020 528
Chenil Communautaire	05 63 38 38 24	Sida Info Service	0800 840 800
Déchèterie de Ranteil	05 63 38 59 80	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Déchèterie de Gaillaguès	05 63 46 20 98	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Alcooliques anonymes	05 63 35 66 17	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Alzheimer Info	0811 112 112	Tabac Info Service	0825 309 310
Cancer Info Service	0810 810 821	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24	Allo Enfance maltraitée	0800 559 557

Urbanisme : de nouvelles réglementations à prendre en compte

Les travaux de ravalement de façade sont désormais soumis à autorisation préalable dans l'Agglomération de l'albigeois.

L'article R 421-17 du code de l'urbanisme stipule que tous travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment extérieur doivent être précédés d'une déclaration d'urbanisme, à l'exception des travaux de ravalement.

Le ravalement est l'opération qui consiste à nettoyer une façade par grattage, lavage, sablage et la réfection des enduits. C'est une remise en état des façades à l'identique de l'état initial, sans rien changer à l'aspect extérieur du bâtiment.

Dans la pratique, les propriétaires qui réalisent des travaux sur les façades en pensant être exemptés

d'autorisation d'urbanisme incluent bien souvent des travaux annexes ou de changement de couleur d'enduit qui aboutissent à modifier l'aspect des façades et entrent dans le champ d'application de l'autorisation d'urbanisme préalable.



En conséquence, et afin de mieux protéger le patrimoine et les paysages urbains naturels des communes, le conseil communau-

taire de l'Agglomération de l'albigeois a décidé de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement de façades (délibération du 15 décembre 2016).

Modification du seuil de recours à un architecte.

Le décret n° 2016-1738 du 14 décembre 2016 «relatif à des dispenses de recours à un architecte» fixe à 150 mètres carrés de surface de plancher le seuil au-delà duquel le recours à un architecte est obligatoire «pour les personnes physiques qui édifient ou modifient des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole». Ce seuil était auparavant fixé à 170m². Cette disposition est applicable aux demandes de permis de construire déposées à compter du 1^{er} mars 2017.

Aidez-nous à fleurir les berges du lavoir

Depuis plusieurs mois nous avons entrepris de sécuriser l'accès du lavoir de la rue du nord et de le mettre en valeur afin d'offrir un lieu accueillant pour les piétons et les pêcheurs.

Des travaux paysagers sont notamment prévus pour végétaliser les berges. Dans ce cadre, nous recherchons des nénuphars et des iris des marais.

Si vous possédez quelques spécimens, n'hésitez pas à les apporter à l'accueil de la mairie.

Plus de renseignements auprès de Dominique Ferrière : 06 77 39 07 80.

